Conseil Communautaire du mardi 30 mai 2023
Procès-Verbal de la séance

L'an deux mille vingt-deux, le 30 mai 2023 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à Latresne, sous la présidence de Monsieur Lionel FAYE, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 37
Date de la convocation : 23-05-2023
Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de conseillers présents et représentés : 25
Quorum : 19
Fin de la séance : 18h55

Nom -Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent	Nom Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent
M. MODET Pascal			X	Mme GOEURY Céline	X		
M. ROUGIER Frédéric			X	M. JOKIEL Marc	X		
Mme PEDREIRA AFONSO Rose	X			M. SAURIAC Jean-Christophe			X
M. LARONDELLE Maxime	X			Mme AGULLANA Marie-Claude	X		
Mme LEROY Vanessa	X			M. DAUPHIN Didier			X
M. GUILLEMOT Jean-Philippe	X			M. BUISSERET Pierre		Pouvoir à A-S MENUT-CHRISTMANN	X
Mme MICHEAU-HERAUD Marie-Line	X			Mme MENUT-CHRISTMANN Anne-Sylvie	X		
M. MONGET Alain		Pouvoir à L BONNAYZE	X	M. FAYE Lionel	X		
Mme PERRIN-RAUSCHER Sylvie			X	M. CAPDEPUY Bernard			X
M. BONNAYZE Ludovic	X	Arrivée 18h15		Mme K'NEVEZ Marie-Christine		Excusée	X
Mme VEYSSY Catherine	X			Mme SIMON Patricia	X		
M. AUBY Jean-François	X			M. MURARD Sébastien		Pouvoir T COUTY	
M.MOGAN Julien			X	Mme COUTY Tania	X		
M. BORAS Jean-François	X			M. GRANGIER Alain	X		
M. LAPENNE Serge		Pouvoir à JF BORAS	X	M. LAYRIS Georges			X
Mme. ZEFEL Nathalie			X	Mme KONTOWICZ Claire	X		
Mme JOBARD Dominique	X			M VERDIER Mathieu			X
M. FLEHO Ronan	X			Mme GOGA Hélène			X
Mme BARLET Agnès	X	Arrivée 18h13					

Le quorum est atteint. Il y a 4 pouvoirs.
Monsieur le Président demande un ou une secrétaire de séance. Madame Patricia SIMON est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Délibération N°	Objet de la délibération	Approuvé.e ou Rejeté.e
2023-67	Résultat de la consultation pour le changement du logiciel métier Petite enfance, enfance, jeunesse – Attribution du marché	Unanimité
2023-68	Autorisation de signature de la convention de groupement de commandes pour la restauration avec la commune de Langoiran	Majorité
2023-69	Mise à jour des membres des commissions de travail intercommunales	Unanimité
INFORMATION	Attribution du marché d'entretien et d'arrosage des terrains sportifs	INFORMATION
INFORMATION	Point d'étape PDIPR : inauguration, marché d'entretien, présentation du partenariat avec les associations de randonnée	INFORMATION
INFORMATION	Point Intramuros	INFORMATION

Validation du compte-rendu de la séance du 18 avril 2023

Le compte-rendu de la séance du 18 avril 2023 a été transmis avec la convocation. Il n'y a pas de remarques, Le Président déclare le compte-rendu adopté à l'unanimité.

2023-67 : Résultat de la consultation pour le changement du logiciel métier Petite enfance, enfance, jeunesse – Attribution du marché

Le Président rappelle que la CdC utilise le logiciel « Abelium » pour le service Petite Enfance et le logiciel « Noé » pour le service Enfance-Jeunesse. Ces logiciels ont atteint leurs limites par rapport à nos besoins. Il a été décidé de monter un groupement de commandes avec les communes de Latresne, Le Tourne et Saint Caprais de Bordeaux. L'objectif est d'avoir un portail commun pour l'ensemble des services de la Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, le service scolaire et la restauration scolaire consultable et modifiable pour les communes et la CdC avec un seul dossier administratif commun.
La ludothèque était en option et n'a pas été reprise dans le marché.

Un jury de commission d'appel d'offre a été créé. Il était constitué des élus suivants :

- Monsieur FAYE pour la Communauté de Communes
- Madame MIGLIORINI BIRAUD pour la commune de Latresne
- Madame BREAUD pour la commune de Le Tourne
- Madame KONTOWICZ pour la commune de Saint Caprais de Bordeaux

4 sociétés ont répondu à l'appel d'offre :

- TECHNOCARTE
- BERGER LEVRAULT
- MUSHROOM
- ABELIUM

La société TECHNOCARTE n'a pas été retenue. Le détail de la consultation figure dans la délibération ci-après.

MUSHROOM est la société qui a été sélectionnée pour un montant de 84 468€ TTC avec un mode de répartition de 75% pour la CdC et 25% pour les communes participantes à ce marché.

18h13 : arrivée de Agnès BARLET.

Délibération votée : à l'unanimité :

VOTANTS : 23 **POUR : 23** **ABSTENTION : 0** **CONTRE : 0**

2023-67 : Résultat de la consultation pour le changement du logiciel métier Petite enfance, enfance, jeunesse – Attribution du marché

Considérant la délibération n°2023-15 du 24 Janvier 2023 portant création d'un groupement de commandes relatif à la solution logicielle pour les inscriptions et les réservations à différents services municipaux et communautaires entre la Communauté de communes et les communes de Latresne, Le Tourne et Saint Caprais de Bordeaux,

EXPOSE

Le conseil communautaire réuni le 24 janvier 2023 a autorisé le Président à signer une convention de groupement de commandes avec les communes de Latresne, Le Tourne et Saint-Caprais de Bordeaux afin d'équiper la CdC et les communes d'un outil commun qui permette de gérer l'ensemble des services petite enfance, scolaire, restauration, périscolaire, extrascolaire, adolescent, ludothèque.

Pour rappel, l'objectif de cette consultation, au-delà de l'acquisition d'un outil performant, est de permettre de constituer une base commune entre plusieurs gestionnaires. Le portail famille doit être un outil commun, consultable et modifiable par la CdC et les communes. Certaines informations renseignées par les familles et les différentes pièces jointes mises en ligne pourront être partagées tout en respectant le Règlement Général de Protection des Données (RGPD). De ce fait, les familles n'auront qu'un seul dossier administratif et dématérialisé à remplir.
La communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers est désignée dans la convention comme coordonnatrice du groupement. A ce titre, elle aura en charge de réaliser toutes les opérations de la consultation et du marché en concertation avec les communes signataires de la convention.
Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- Valeur technique à l'appui du mémoire technique : 60 %
- Prix des prestations : 40 %

Quatre sociétés ont répondu à la consultation :

- TECHNOCARTE
- BERGER LEVRAULT
- MUSHROOM
- ABELIUM

Propositions de prix à l'ouverture des plis :

	TECHNOCARTE	BERGER LEVRAULT	MUSHROOM	ABELIUM
TOTAL CONSULTATION	**214 732,00 €**	**132 132,81 €**	**111 550,80 €**	**121 058,00 €**
Note critère prix	**20,78**	**33,77**	**40,00**	**36,86**

Sur la base des dossiers techniques, et des offres proposées le classement suivant a pu être effectué :

		TECHNOCARTE	BERGER LEVRAULT	**MUSHROOM**	ABELIUM
tère technique % de la note, soit 60 points sur 100	60	43,50	43,50	**53,25**	40,50
tère prix % de la note, soit 40 points sur 100	40	20,78	33,77	40,00	36,86
TAL	**100**	**64,28**	**77,27**	**93,25**	**77,36**
te sur 10	**10**	**6,43**	**7,73**	**9,33**	**7,74**
Classement		**4**	**3**	**1**	**2**

Comme le CCTP et le RC le prévoyaient, le jury a reçu en audition les sociétés suivantes :

- BERGER LEVRAULT
- MUSHROOM
- ABELIUM

A l'issue des auditions, des offres de prix optimisées ont été demandées aux 3 sociétés retenues. Seules BERGER LEVRAULT et MUSHROOM ont répondu à cette nouvelle sollicitation :

	BERGER LEVRAULT	MUSHROOM	ABELIUM
TOTAL CONSULTATION	**129 826,38 €**	**84 468,40 €**	**121 058,00 €**
Note critère prix	**26,03**	**40,00**	**27,91**

Les nouveaux prix proposés font évoluer les notations des 3 candidats auditionnés :

		BERGER LEVRAULT	MUSHROOM	**ABELIUM**
Critère technique 60 % de la note, soit 60 points sur 100	60	43.50	53.25	40.50
Critère prix 40 % de la note, soit 40 points sur 100	40	26.03	40	27.91
TOTAL	**100**	**69.53**	**93.25**	**68.41**
Note sur 10	**10**	**6.95**	**9.33**	**6.84**
Classement		**2**	**1**	**3**

Sur la base des offres optimisées et des auditions, le jury propose de notifier la société MUSHROOM pour l'attribution du marché pour un montant total de **84 468 €.**

La répartition du marché entre les communes et la communauté de communes est proposée comme suit :

	Investissement	Assistance - Maintenance				TOTAL Période
		2024	2025	2026	2027	
CDC	44 946,00 €	3 150,00 €	5 085,00 €	5 085,00 €	5 085,00 €	**63 351,00 €**
Communes de Latresne	6 765,87 €	474,18 €	765,46 €	765,46 €	765,46 €	**9 536,43 €**
Communes de Le Tourne	1 642,03 €	115,08 €	185,77 €	185,77 €	185,77 €	**2 314,42 €**
Communes de St Caprais de Bordeaux	6 574,10 €	460,74 €	743,77 €	743,77 €	743,77 €	**9 266,15 €**
TOTAL	59 928,00 €	4 200,00 €	6 780,00 €	6 780,00 €	6 780,00 €	**84 468,00 €**

Il s'agira d'autoriser le Président à signer le marché avec l'entreprise MUSHROOM.

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Président,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec l'entreprise MUSHROOM pour un montant de 84 468€TTC pour toute la période du marché.**

Envoyé en Préfecture le 31/05/2023
Reçu en Préfecture le 31/05/2023
Publié le 01/06/2023

2023-68 : Autorisation de signature de la convention de groupement de commandes pour la restauration avec la commune de Langoiran

18h15 : Arrivée de Ludovic BONNAYZE.

Le Président rappelle que jusqu'à présent la commune de Langoiran avait un marché avec la société ALIUM. Pour différentes raisons, la commune a décidé de lancer une nouvelle consultation et

d'y associer la Communauté de communes dans le cadre d'un groupement de commandes. La société retenue aura la charge de livrer les repas de liaison froide pour l'école communale et les mercredis et les vacances pour l'ALSH communautaire.

Jean-François BORAS complète en indiquant qu'il a été décidé une rupture du contrat avec l'entreprise de restauration actuelle dont la qualité de la prestation n'était pas bonne. Un nouvel appel à candidature a donc été lancé en collaboration avec la CdC sur la partie goûter et ALSH vacances. Des offres qui semblent convenir ont déjà été reçues. Monsieur BORAS conclue en indiquant qu'il est favorable à ce type de travail de coopération entre les communes et la CdC.

Dominique JOBARD demande quel est le contenu de cette convention. Est-ce que c'est juste la commune de Langoiran ou est ce qu'il y en a d'autres dans la mesure où il s'agit de groupement de commandes. Quelle est la société ? En juin 2022, on attribue un marché. En mars 2023, le marché est dénoncé. Lors du dernier conseil municipal du 12 avril 2023, un marché a été lancé sans y associer la communauté de Communes. Comment en arrive-t-on aujourd'hui à ce changement et cette nouvelle convention ?

Jean-François BORAS répond qu'ils ont opéré de la même manière que l'année dernière pour les anciens appels à candidature. La CdC et le PETR étaient présents pour aider à la rédaction du cahier des charges et l'accompagnement dans les démarches. Il a été choisi, en collaboration avec la CdC, le prestataire qui effectivement ne donnait pas satisfaction. Il a donc été décidé de rompre le contrat et de lancer un nouveau marché. Il a été spécifié lors du conseil municipal de Langoiran que c'est en coopération avec la CdC car nous hébergeons l'ALSH dans les locaux municipaux mais également pour la partie périscolaire. Il apparait naturel de mutualiser ce type d'opération.

Dominique JOBARD maintient que dans la délibération du 12 avril il ne fait pas mention de la CdC. Il n'y a eu aucun débat à ce sujet à la commune.

Lionel FAYE répond que sur le fond il n'y a pas vraiment de débat à avoir. Nous travaillons pour les mêmes enfants, sur la même commune. Depuis de nombreuses années, nous travaillons avec les mêmes sociétés. Qu'il y ait un marché en commun n'est pas choquant et justement aujourd'hui, la question est posée d'autoriser cette signature de convention de groupement de commandes.

Dominique JOBARD demande à voir la convention et à ce qu'elle soit envoyée. La convention est affichée pour lecture. Le Président rappelle qu'il ne faut pas hésiter à demander les documents à quelques jours du conseil si besoin.

Tania COUTY indique que Saint Caprais de Bordeaux est dans la même démarche. Il y a besoin d'un nouveau prestataire, un marché a été lancé. Toute naturellement les besoins en repas pour l'ALSH et gouters APS de la CdC ont été inclus dans le cahier des charges.

Julian SANABRIA complète en indiquant que cela permet d'avoir le même prestataire qui intervient auprès de la CdC et qui peut fournir la même matière première et dans les mêmes conditions.

Dominique JOBARD comprend tout à fait la démarche. Elle s'abstiendra du fait du manque de débat au niveau communal.

Marie-Line MICHEAU-HERAUD ajoute qu'une première réflexion est engagée avec la CdC au niveau des achats pour les goûters. C'est en cheminement en vue d'un groupement de commandes. La réflexion est engagée dans le même esprit.

Délibération votée : à la majorité :

VOTANTS : 25	POUR : 24	ABSTENTION : 1 (D. JOBARD)	CONTRE : 0

2023-68 : Autorisation de signature de la convention de groupement de commandes pour la restauration avec la commune de Langoiran

Considérant le groupement de commandes proposé afin de désigner la société chargée de fournir et de livrer les repas en liaison froide pour l'école et également l'accueil de loisirs (mercredis et vacances),

EXPOSE

La commune de Langoiran a souhaité relancer une procédure pour désigner un prestataire en charge de la fourniture des repas pour ses écoles. Elle a proposé à la CdC des Portes de l'Entre-deux-Mers de participer à cette consultation pour la fourniture des goûters APS et ALSH et des repas des mercredis et vacances scolaires pendant lesquels la CdC fait fonctionner un ALSH à Langoiran.
Cette participation se traduirait par la signature d'une convention de groupement de commandes dont le chef de file serait la commune de Langoiran qui se chargerait de la consultation et désignerait l'attributaire. Celui-ci par la suite facturerait directement à la Communauté de communes la fourniture des repas et des goûters la concernant.

L'idée est de pouvoir bénéficier du même coût et de faciliter les questions d'approvisionnement et de logistique.

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Président,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à la majorité
DECIDE
- **D'autoriser le Président à signer la convention de groupement de commandes avec la commune de Langoiran au sujet de la restauration,**
- **D'autoriser le Président à signer toutes pièces relatives à ce marché.**

Envoyé en Préfecture le 31/05/2023
Reçu en Préfecture le 31/05/2023
Publié le 01/06/2023

2023-69 : Mise à jour des membres des commissions de travail intercommunales

Le président rappelle qu'il a été demandé dans chaque commune de faire remonter la liste des élus intéressés pour participer aux commissions. Monsieur FAYE ajoute que dans certaines commissions, il y a peu d'élus.

Le tableau est affiché pour relecture.

Délibération votée : à l'unanimité :

VOTANTS : 25	POUR : 25	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0

2023-69 : Mise à jour de membres des commissions de travail intercommunales

Considérant la liste des membres des commissions de travail mise à jour

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Président,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité
DECIDE
- **De fixer la composition des différentes commissions de travail intercommunales comme indiqué dans le tableau annexé à la présente.**

Envoyé en Préfecture le 31/05/2023
Reçu en Préfecture le 31/05/2023
Publié le 01/06/2023

	Finances - Organisation des services communautaires - Mutualisations	Infrastructures	Petite Enfance Enfance Jeunesse	Sport, Vie Associative	Gestion des Risques	Développement Durable et Cohérence territoriale	Attractivité du territoire	Actions sociales - Solidarités	Mobilités	Animation culturelle - communication - démocratie participative
Président(e)	M. Pierre BUISSERET	M. Jean-Philippe GUILLEMOT	Mme Catherine VEYSSY	Mme Tania COUTY	M. Pascal MODET	Mme Hélène GOGA	M. Ronan FLEHO	Mme Marie-Claude AGULLANA	M. Jean-François BORAS	Mme Rose PEDREIRA-AFONSO
BAURECH	Thierry VIALE	Frédéric ROUGIER	Charlotte REVAULT	Jaqueline MALLET	Micheline TREVAUX	Charlotte REVAULT	Pascal MODET	Charlotte REVAULT	Frédéric ROUGIER	Thierry VIALE
	Micheline TREVAUX	Alain SERRA	Micheline TREVAUX	Sébastien ROGLIARDO	Alain SERRA	Fabienne MEURQUIN	Micheline TREVAUX	Micheline TREVAUX	Chafika CHETOUANE	Nathalie MODET
	Jaqueline MALLET	Bastien MURA	Nathalie MODET	Bruno DESCAZEAUX		Alain SERRA	Nathalie MODET	Chafika CHETOUANE	Stella BRANDIER	Jaqueline MALLET
CAMBES	Vanessa LEROY	Stéphane DONNEUX	Sonia GUILLORIT-LABUZAN	Manuel DAVIAUD	Sophie DUPEYRON	Elisabeth VACHEYROUX	Maxime LARONDELLE	Abraham GUIGNAN	Maxime LARONDELLE	Vanessa LEROY
	Maxime LARONDELLE		Sophie DUPEYRON	Vanessa LEROY	Stéphane DONNEUX	Christophe TROTIN	LEROY Vanessa	Céline MABILAT-CERISE	Cédric JAI	Amandine BOUTANG
								Sonia RABAUD		Céline MABILAT-CERISE
CAMBLANES-et-MEYNAC	Marie-Line MICHEAU-HERAUD	Philippe GUAIS	Marie-Line MICHEAU-HERAUD	Philippe GUAIS	Marie-Ange REY	Marie-Line MICHEAU-HERAUD	Alain MONGET	Sylvette MOUFFLET	Marie-Line MICHEAU-HERAUD	Marie-Ange REY
	Sylvie PERRIN-RAUSCHER	Dominique HANNOY	Maude CARLET	Philippe CAÏS	Ludovic BONNAYZE	Thierry CHIEZE	Hervé CHIRON	Marie-Line MICHEAU-HERAUD	Marie-Ange REY	Sylvette MOUFFLET
	Jean-Philippe GUILLEMOT			Alain MONGET		Eric BOULARAND	Hubert DARON	Eric BOULLARAND	Isabelle MOULY	Alain MONGET
CENAC	Catherine VEYSSY	Jean-Pierre BRUGERE	Alexandra VACHER	Bertrand DUPONT	Alexandre PEREZ	Philippe PATRIER	Mickaël PICO	Marie-France VIDAL	Alexandre PEREZ	TOURNIÉ Jean-Louis
	Laëtitia DANEY	Jean-François AUBY	Christiane DARRIET	Céline MARTINEZ	Philippe PATRIER	Jean-François AUBY	Guillaume SEIGUE	Alexandre PEREZ	Philippe PATRIER	Guillaume SEIGUE
	Monique OLIVE	Julien MOGAN		Christiane DARRIET	Catherine VEYSSY	Etienne CHRISTOFOLI	Alexandre PEREZ	Laëtitia DANEY	Christine WOLF	Dominique BERTIN
LANGOIRAN	Serge LAPENNE	Serge LAPENNE	Malika MILON	Malika MILON		Nathalie ZEFEL	Christine MAUPOME	Doriane VICHERY	Dominique JOBARD	Christine MAUPOME
	Jeanc-Claude MORIN	Jean-Claude MORIN	Estelle GUENON	Estelle GUENON	Marie DAO	Dominique JOBARD	Nathalie ZEFEL	Jean-Claude MORIN	Patrick VACHER	Dominique JOBARD
		Patrick VACHER	Françoise SOUPIZET	Françoise SOUPIZET	Dominique JOBARD		Jean-Claude MORIN			
LATRESNE	Stéphane ROUVROY	Jean-François LAVILLE	Anne BIRAULT	Prisca DUCASSE	Charlotte LAIZET	Florence BRET-PAULY	Céline GOEURY	Agnès BARLET	Marc JOKIEL	Céline GOEURY
	Ronan FLEHO	Jean-Claude POINTET	Agnès BARLET	Anne BIRAULT	Jean-François LAVILLE	Marc JOKIEL	Jean-Christophe SAURIAC	Antoine FRITZ	Béatrice FANGILLE	Nicolas DE BOGDANOFF
			Prisca DUCASSE	Agnès BARLET	Victor MALDONADO	Catherine SAPIN			Frédérique CONSTANS	
LE TOURNE	Marie-Claude AGULLANA	Emmanuel BUVAT	Didier DAUPHIN	Didier DAUPHIN	Marion MARTRET	Emmanuel BUVAT	Xavier BARRABES	Anaïs BOUTERET	Marion MARTRET	Didier DAUPHIN
	Xavier BARRABES	Stéphane GRAS	Sacco Nathalie	Marion SPARIAT	BREAUD Fanny		Didier DAUPHIN		Franck OLIVAUD	Christophe HELLIES
	Anaïs BOUTERET	Didier DAUPHIN	Spariat Marion		Didier DAUPHIN	Didier DAUPHIN			Didier DAUPHIN	Marion SPARIAT
LIGNAN DE BORDEAUX	Benoit CHAUVINEAU	Jacques CANTILLAC	Anne-Sylvie MENUT-CHRISTMANN	Joël ALBUCHER	Pierre BUISSERET	Jacques CANTILLAC	Benoit CHAUVINEAU	Anne-Sylvie MENUT-CHRISTMANN	Pierre BUISSERET	Valérie CHAMPARNAUD
		Gille BERTOLINI		Gilles BERTOLINI						
QUINSAC	Patrick SIMON	Patrick PEREZ	Odile LOAEC	Philippe CRETOIS	Florence GIROULLE	Christiane FRANCESCHIN	Corinne CASTAING	Patricia SIMON	Corinne CASTAING	Bernard CAPDEPUY
	Emmanuel FUENTES	Emmanuel FUENTES	Muriel JOUNEAU	Christiane FRANCESCHIN	Christiane FRANCESCHIN	Béatrix FEY-SERIGNAC	Muriel JOUNEAU	Muriel JOUNEAU	Sandrine DUCHEMIN-PINCOS	Emmanuel FUENTES
	Christiane FRANCESCHIN	Joel ANTOINE		Patricia SIMON	Marie-Christine KERNEVEZ		Gérard PAILLOUX	Béatrix FEY-SERIGNAC	Marie-Christine KERNEVEZ	Gérard PAILLOUX
SAINT CAPRAIS DE BORDEAUX	Tania COUTY	Alain GRANGIER	Claire KONTOWICZ	Cindy HANY	Maryline BORDES-DEMOLIS	Patrice CHAZALLET		Sylvain BORG	Patrice CHAZALLET	Sébastien MURARD
			Chrystelle NUNES				Georges LAYRIS	Tania Couty	Maryline BORDES-DEMOLIS	Cindy HANY
			Audrey SCHMIDT					Anne-Claire DEVEVEY	Sébastien MURARD	
TABANAC	Hélène GOGA	Christian RAPIN	Hélène GOGA	Christian RAPIN	Christian RAPIN	André DELPONT	André DELPONT	Hélène GOGA	André DELPONT	Hélène GOGA
	Cédric GIL	Benoit de GUIGNÉ		LHUISSET-ZORZI Charlotte	Hélène GOGA	Hélène GOGA	Mathieu VERDIER	Eric CARLSBERG	Mathieu VERDIER	André DELPONT
	Benoit de GUIGNÉ						Florence JOUNY			Mathieu VERDIER

INFORMATION : Attribution du marché d'entretien et d'arrosage des terrains sportifs

Le Président rappelle que la commission d'appel d'offres s'est réunie pour l'attribution des 2 lots relatifs à l'entretien des terrains sportifs (lot 1) et l'arrosage de ces mêmes terrains (lot 2) lors de deux réunions : le 26 avril et le 12 mai 2023.

Cet accord cadre a été porté par l'avocat de la CdC. Mais rien n'aurait été possible sans le travail important effectué par Tania COUTY. Il s'agissait de préparer les tenants et aboutissants de ce marché. Ce travail de meilleure définition des besoins va permettre une rationalisation des coûts engagés pour ces prestations.

Le premier lot concerne l'entretien des terrains et des abords. Deux candidats se sont présentés :

- ID VERDE
- ACEVEDO

LOT 1	Montant estimé par le pouvoir adjudicateur en €HT / an	ID VERDE	ACEVEDO
DPGF (prestations courantes)	185 000 €HT	191 483.29 €HT	184 508.91 €HT
DQE (prestations exceptionnelles)	185 000 €HT	25 400 €HT	16 203.36 €HT
TOTAL	185 000 €HT	216 883.29 €HT	200 712.27 €HT

L'entreprise ACEVEDO remporte le marché après étude de l'avocat et de la commission d'appel d'offres. Il va falloir être vigilant par rapport à l'exploitation de ce marché et essayer de se rapprocher du montant approximatif envisagé. Sachant que sur la dernière année c'est autour de 275 000€ qui ont été dépensés. C'est donc un marché satisfaisant malgré l'évolution de l'inflation et des coûts de personnels.

Le second lot concerne l'arrosage des terrains sportifs. Trois candidats se sont présentés :

- TERIDEAL – SIREV
- AROSAGE CONCEPT
- ACEVEDO

LOT 2	Montant estimé par le pouvoir adjudicateur en €HT / an	TERIDEAL SIREV	ARROSAGE CONCEPT	ACEVEDO
DPGF	12 000 €HT	5 987.43 €HT	28 510 €HT	11 810 €HT

Après l'explication des tarifs des TIREDEAL SIREV, il est apparu que l'entreprise est la mieux-disante sur ce projet compte tenu de sa bonne connaissance. C'est une société connue au niveau national.

Tania COUTY ajoute que ce marché s'est tenu dans un contexte spécifique. Il y avait deux demandes :

- Le Vice-Président des finances : rationaliser les coûts
- Les utilisateurs : d'optimiser l'entretien.

Ce qui a demandé beaucoup de travail pour répondre à ces demandes. Tania Couty pense que l'entretien sera mieux avec des prestations qui n'étaient pas réalisées jusqu'à présent sur l'ensemble des infrastructures. Il faudra effectuer un travail de suivi par la commission pour s'en assurer. Elle remercie Martial ESNAL pour le travail d'équipe. La commission sport a beaucoup d'ambitions et

espère que les économies réalisées pourront être redistribuées sur la commission à la suite de demandes d'augmentation de subventions.

Jean-Philippe GUILLEMOT indique que la citerne au Stade de Camblanes est remontée. Les pompes remplissent la cuve et d'autres vident l'eau autour. Si la cuve n'est pas pleine, l'eau autour fait remonter la cuve. Il va donc y avoir des travaux de remises en état qui s'ajoutent à des frais non prévus. Il alerte sur le fait qu'il va falloir régulièrement aller vérifier le fonctionnement de ces pompes.

Tania COUTY ajoute que sur le lot arrosage il y aura des spécialistes. Il faut penser à faire une déclaration d'assurance car nous ne connaissons pas la cause à ce jour. Nous avons seulement des hypothèses. Il y a également le forage à Cénac. Donc malheureusement des frais à venir sur le sport.

Dominique JOBARD aborde la question de la ressource en eau. Plusieurs centaines de milliers de m cube d'eau sont utilisées pour arroser les terrains. C'est un vrai problème lorsque l'on sait qu'aujourd'hui la ressource en eau est grandement menacée. Nous allons vers des épisodes de sécheresse de plus en plus durs. Que se passe-t-il si la préfecture interdit l'arrosage ? En sachant qu'elle est consciente qu'il faut entretenir un terrain pour jouer. Des réflexions peuvent-elles être menées sur un usage plus vertueux de l'eau pour entretenir les terrains ?

Jean-Philippe GUILLEMOT indique que l'eau puisée pour remplir la citerne, n'est pas l'eau que le SIEA utilise pour alimenter ses abonnés. L'eau est puisée dans une autre nappe moins profonde. Il y a un arrosage automatique sur le terrain en herbe et en synthétique. Ce dernier nécessite effectivement moins d'eau.

Le Président confirme que c'est un sujet dont il faut se préoccuper. Il faut suivre les consignes à venir de l'Etat. S'il faut arrêter l'arrosage, nous appliquerons la demande. Il faut aussi prendre en compte que si un terrain n'est plus arrosé, il ne pourra plus être utilisé et il faudra prévoir sa remise en état. Récupérer les eaux de pluies et les mettre de côté est aussi une réflexion. Il y a beaucoup de sujets et nous n'en sommes qu'au début.

INFORMATION : Point d'étape PDIPR : inauguration, marché d'entretien, présentation du partenariat avec les associations de randonnées

Jean-François BORAS indique qu'il y a une très bonne fréquentation des sentiers. Il y a une inauguration itinérante prévue le 5 juillet en fin de journée. Une réunion est prévue le 31 mai pour finaliser le projet.

Une rencontre entre les différentes associations de randonneurs des communes a également eu lieu en réunion plénière. Une fois par mois pendant la saison, des auberges espagnoles sont organisées sur les sites afin de discuter de l'état des lieux.

Lors d'un prochain conseil communautaire, sera proposé de mener un partenariat avec les associations de randonneurs afin qu'elles puissent jouer un rôle de veille active contre une subvention annuelle pour chacune des associations. Il remercie ces associations qui sont très actives et à l'initiative de l'ensemble de ce PDIPR. L'étape suivante sera de créer des signalétiques supplémentaires, d'équiper l'ensemble de l'itinéraire en poubelle, table...

Stéphanie REMAZEILLES complète en indiquant que les 8 boucles de la CdC sont promues sur les réseaux sociaux. Nous voyons que les publications sont énormément likées et partagées. Sur le site internet toutes les boucles pas à pas (réalisées par l'office de tourisme de l'Entre Deux Mers) sont disponibles ainsi que les point GPX pour les randonneurs. Nous avons de bons retours et des statistiques intéressantes.

Jean-Philippe GUILLEMOT demande si des QR-Code sont prévus. Jean-François BORAS répond par la positive d'abord sur l'itinéraire et ensuite sur les monuments.

Stéphanie REMAZEILLES conclut que des pupitres et les RIR (Relais d'Information Randonnées) sont en fabrication. Nous espérons les avoir pour l'inauguration.

INFORMATION : Point Intramuros

Julian SANABRIA indique que la CdC a conventionné avec la Société Intramuros sur une période de 3 ans pour donner accès à l'application aux communes qui ne l'avaient pas déjà développée. Nous devons organiser au niveau technique une rencontre avec la société et les communes participantes pour pouvoir alimenter les pages internet des communes via l'application.

Le Président ajoute qu'aujourd'hui chaque commune peut utiliser Intramuros à condition de l'alimenter.

Rose PEDREIRA-AFONSO indique qu'il va falloir regarder dans le détail. Aujourd'hui toutes les communes sont créées sur l'application. Toutefois, si certaines communes ne souhaitent pas participer, il faudra rapidement le signaler afin d'être retirées de l'application pour ne pas avoir de pages vides.
Se pose également la question du coût. A l'origine, l'idée était de diviser les coûts entre les 11 communes et la CdC. Il y a un vrai sujet : le coût global est-il divisé par 12 ? Si certaines communes ne souhaitent pas adhérer, faut-il que la CdC prenne en charge la totalité des coûts ? Est-ce que c'est la CdC qui prend globalement le coût ? A quel prorata chaque commune paie si elle souhaite profiter de ce service ?

A titre communal, Cambes utilise beaucoup cette application. Les retours sont très intéressants. Nous sommes encore à l'essai sur beaucoup de sujets. Les personnes hors des réseaux sociaux notamment les personnes âgées sont très contentes de ces rappels et informations variées (routes fermées, travaux, agenda culturel). La commune de Saint Caprais de Bordeaux et de Cénac s'y sont mises également.

Il est prévu en bureau de revoir ce point qui est ouvert à la commission communication. Jean-Philippe GUILLEMOT est favorable et voudrait voir comment cela fonctionne.

Rose PEDREIRA-AFONSO ajoute qu'il faut effectivement du temps à consacrer. Il faudrait un élu assez pointu en charge de nourrir le site.

Jean-Philippe GUILLEMOT demande si cela remplace les panneaux lumineux ? Catherine VEYSSY répond que c'est complémentaire et que cela permet de faire des piqûres de rappel. Elle indique qu'elle a également de bons retours.

Rose PEDREIRA-AFONSO ajoute que ce qui est intéressant c'est que tout peut être centralisé sur Intramuros et qu'il est possible de choisir les moyens de diffusions (application, site, panneau lumineux, la totalité...)

Tania COUTY indique que l'avantage c'est que contrairement à Facebook, c'est une application. Il n'y a pas de données personnelles à communiquer et il est possible de choisir les notifications que l'on souhaite recevoir.

Rose PEDREIRA-AFONSO conclut en indiquant que pour l'utilisateur c'est intéressant. Il est également possible de voir d'autres informations comme celle du SEMOCTOM. L'objectif est bien de centraliser toutes les informations qu'elles viennent de la commune, de la CdC, du SEMOCTOM…

QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a plus de questions diverses. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h52

La Secrétaire de séance		Le Président
Patricia SIMON	Communauté de Communes des Portes de l'Entre Deux Mers - 33360 LATRESNE -	Lionel FAYE

Publié le 29 juin 2023